

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
LYON



3781048

Dénomination : CRESCIENT
n° de gestion : 2010B00091
n° d'identification : 519 246 474
n° de dépôt : A2010/008968
Date du dépôt : 21/04/2010
Pièce : contrat d'apport

CONTRAT D'APPORT DE DROITS SOCIAUX

Entre les soussignés :

1°) Monsieur Eric GARD, né le 11 Mars 1957 à PARIS 8ème arrondissement (75), de nationalité française, demeurant à FONTAINE SUR SAONE (69270), 34 bis rue Gambetta, marié avec Madame Marion DUBOSQ sous le régime de la séparation de biens suivant acte reçu le 22 décembre 2008 par Maître REAL-CACHELEUX Simone, notaire à ROUTOT (27350),

Ci-après dénommé "l'Apporteur" ;

DE PREMIERE PART

2°) la société CRESCIENT, société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros, dont le siège est à GENAY (69730), ZI Lyon Nord, 450, rue Ampère, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro 519 246 474,

représentée par Monsieur Eric GARD, gérant, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes.

Ci-après dénommée "CRESCIENT" ou "Société Bénéficiaire";

DE DEUXIEME PART

62

Il a, préalablement, été exposé ce qui suit :

L'Apporteur est propriétaire de parts sociales dans la société à responsabilité limitée dénommée InS, ci-après « InS », détaillée ci-après :

CONSTITUTION : La InS a été constituée suivant acte sous seing privé en date à LYON du 26 juin 2002.

FORME JURIDIQUE : Société à responsabilité limitée.

SIEGE SOCIAL : GENAY (69730), 450, rue Ampère, ZI Lyon Nord.

DUREE : 99 années à compter du 8 juillet 2002.

OBJET :

- L'activité de recherche, développement et fabrication de produits chimiques.
- L'activité de conseil en développement, stratégie, restructuration, développement technologique et commercial, innovations, accompagnement de direction générale.
- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

CAPITAL SOCIAL - REPARTITION DU CAPITAL : 50.000 euros, divisé en 50.000 parts sociales de 1 euro chacune, entièrement libérées appartenant en totalité à Monsieur Eric GARD.

GERANCE : Monsieur Eric GARD

EXERCICE SOCIAL : du 1er janvier au 31 décembre de la même année.

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES : 442 626 214 RCS LYON.

CRESCIENT pour sa part exerce une activité de souscription et prise de participation dans toutes entreprises industrielles, financières ou commerciales, ainsi que la gestion et l'exploitation de tous biens, droits et titres mobiliers, de tous droits de propriété industrielles.

EG

Ceci étant, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 - APPORT

L'Apporteur apporte, sous la condition suspensive ci-après énoncée à l'article 7, à CRESCIENT, la pleine propriété des 50.000 parts sociales composant l'intégralité du capital social de InS.

ARTICLE 2 - EVALUATION DE L'APPORT

L'apport qui précède est consenti et accepté moyennant un prix déterminé en fonction d'une valorisation de InS réalisée selon les termes exposés en annexe aux présentes, faisant ressortir la valeur de chaque part sociale à 13 euros, soit, pour les 50.000 parts sociales, 650.000 euros, montant de l'apport.

ARTICLE 3 - REMUNERATION DE L'APPORT

L'apport qui précède sera rémunéré par l'attribution à l'Apporteur de parts sociales en pleine propriété de CRESCIENT, qui seront créées par celle-ci, au moyen d'une augmentation de son capital social.

La société CRESCIENT ayant été constituée le 24 décembre 2009, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 519 246 474, la valorisation des parts sociales retenue est égale à leur valeur nominale sans prime d'apport, soit 10 euros.

1 - CREATION DES PARTS SOCIALES NOUVELLES

L'apport de l'Apporteur sera rémunéré par l'attribution à celui-ci de 65.000 parts sociales de CRESCIENT (650.000 / 10) de 10 euros de nominal chacune, entièrement libérées, à créer par CRESCIENT, qui augmentera ainsi son capital d'une somme de 650.000 euros, pour le porter de 8.000 euros à 658.000 euros.

Ces 65.000 parts sociales seront attribuées en totalité à l'Apporteur.

Elles porteront jouissance au jour de la réalisation définitive de l'augmentation de capital. Elles seront entièrement assimilées aux parts sociales anciennes, jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges, notamment toutes retenues d'impôt, en sorte que toutes les parts de même nature, sans distinction, donneront droit au paiement de la même somme nette lors de toute répartition ou de tous remboursements effectués pendant la durée de la société ou lors de sa liquidation.

Eu.

Elles seront cessibles à compter de la date de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Bénéficiaire ayant approuvé l'apport de droits sociaux.

2 - ABSENCE DE PRIME D'APPORT

Les parts sociales nouvelles émises par CRESCIENT en rémunération des titres apportés par l'Apporteur l'étant à leur valeur nominale, il n'y a donc pas de prime d'apport.

ARTICLE 4 - ORIGINE DE PROPRIETE

L'Apporteur déclare, que la propriété des titres dont la pleine propriété est apportée découle :

- des apports effectués à la constitution de la société pour 3.850 parts sociales,
- du rachat de 3.849 parts sociales intervenu le 3 septembre 2004,
- de l'augmentation de capital par incorporation de réserves décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 20 mars 2006 et de l'attribution à mon profit de 42.295 parts sociales,
- de la liquidation et du partage de la communauté intervenus avec Madame Marion GARD, née DUBOSQ, suivant acte authentique reçu le 22 décembre 2008 par Maître REAL-CACHELEUX Simone, notaire à ROUTOT (27350), d'où l'attribution de 6 parts sociales de la société InS.

ARTICLE 5 - PROPRIETE - JOUISSANCE

La Société Bénéficiaire aura la propriété et la jouissance de la pleine propriété des parts sociales apportées par l'Apporteur avec effet au jour de la réalisation définitive de l'augmentation de capital dans la société CRESCIENT.

ARTICLE 6 - CONDITIONS DE L'APPORT

L'Apporteur précise que les titres apportés ne font l'objet d'aucun nantissement ni d'aucun engagement susceptible d'en empêcher le libre transfert de cette pleine propriété à la Société Bénéficiaire.

Il précise également que cet apport est effectué net de tout passif et sous les garanties ordinaires et de droit en pareille matière.

ARTICLE 7 - CONDITION SUSPENSIVE

L'apport qui précède, ainsi que les modalités de sa rémunération, ne deviendront définitifs qu'au jour où l'assemblée générale extraordinaire de la Société Bénéficiaire, qui statuera au vu d'un rapport établi par le Commissaire aux apports désigné par ordonnance du 11 février 2010 rendue par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de LYON, aura vérifié et approuvé cet apport.

Si cette approbation n'est pas intervenue d'ici le 30 juin 2010, le présent traité d'apport sera considéré comme nul et non avenu, sans indemnité de part ni d'autre.

ARTICLE 8 - FRAIS

Les frais, droits et honoraires des présentes et ceux qui en seront la suite ou la conséquence seront supportés par la Société Bénéficiaire, à l'exception des plus-values éventuelles à la charge de l'Apporteur.

ARTICLE 9 - FISCALITE DES PLUS-VALUES - ENREGISTREMENT

La Société Bénéficiaire étant soumise à l'impôt sur les sociétés, le présent apport bénéficie de plein droit du régime de sursis d'imposition prévu par l'article 150-0 B du Code général des impôts.

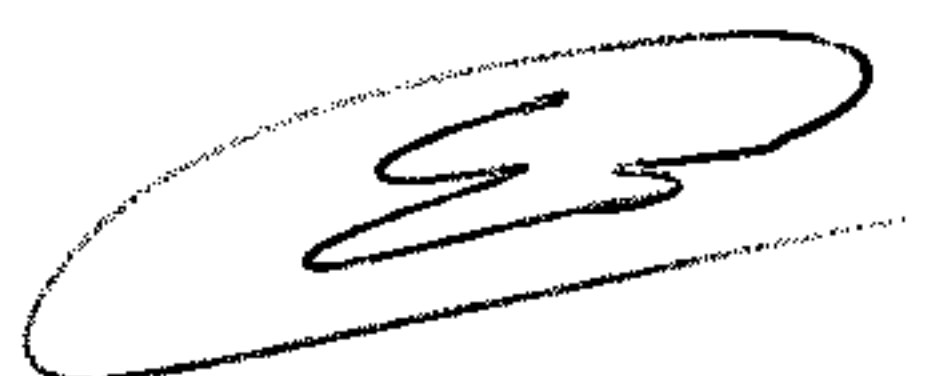
L'apport visé aux présentes et l'augmentation de capital consécutive seront soumis, à un seul droit fixe de 500 euros.

ARTICLE 10 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les soussignés font élection de domicile à GENAY (69730), ZI Lyon Nord, 450, rue Ampère, siège social de la société Bénéficiaire.

FAIT A GENAY,
EN SIX EXEMPLAIRES,
LE SEIZE FEVRIER DEUX MILLE DIX.

L'Apporteur
Monsieur Eric GARD



la Société Bénéficiaire
CRESCIENT
Représentée par son gérant
Monsieur Eric GARD



Rapport d'Évaluation

Année 2010

SARL INS

- Estimation de la valeur de l'entreprise -

450 rue Ampère

69730 GENAY

Tel :

Fax :



Sommaire

1 - Présentation de l'étude	3
2 - Diagnostic de l'entreprise	4
3 - Résultats et patrimoine de l'entreprise.....	5
Bilan.....	5
Situation financière	5
Compte de résultat	6
Activité / Marge	6
4 - Retraitements	7
Retraitements (Masse salariale)	7
Retraitements (Crédit-bail).....	7
Retraitements (Amortissements)	8
Synthèse des retraitements	8
Résultats corrigés	8
5 - Méthodes de calcul retenues.....	9
Pondération des méthodes	9
6 - Conclusion.....	10
7 - Méthodes de calcul retenues.....	11
Pondération des moyennes	11
Valeur patrimoniale.....	11
Valeur de productivité	11
Capitalisation du bénéfice net moyen	11
Capitalisation selon l'EBE moyen	11
Capitalisation de la MBA moyenne	12
Capacité de remboursement.....	12
Capitalisation CAF + Trésorerie.....	12
Capitaux risqués.....	12
Valeur patrimoniale + Goodwill	12
Méthode fiscale.....	13

1 - Présentation de l'étude

Cette étude a pour but de rechercher la valeur globale de l'entreprise en tenant compte de ses éléments financiers et de ses différentes caractéristiques intrinsèques (forces et des faiblesses).

La valeur déterminée permet d'engager la discussion lors d'une cession de l'entreprise ou d'une éventuelle restructuration juridique. Elle ne constitue qu'une base de départ et ne s'impose en aucun cas aux parties prenantes.

Dans le cadre d'une cession, la valeur finale de l'entreprise peut être très différente de la valeur déterminée dans cette étude. L'amplitude entre l'évaluation d'une entreprise et son prix de cession peut être plus ou moins forte selon l'urgence de la transaction, la rareté de l'affaire, la pluralité ou non des acquéreurs, le montant plancher en dessous duquel le vendeur préférera ne pas vendre.

Une évaluation d'entreprise dépend toujours de trois facteurs :

- le contexte,
- le destinataire de l'évaluation,
- la taille de l'entreprise évaluée.

De ce fait, évaluer une entreprise n'a rien d'une démarche théorique et repose sur trois phases essentielles que nous vous présenterons successivement :

- 1 - Un diagnostic de l'entreprise
- 2 - Le retraitement des résultats
- 3 - La valorisation de l'entreprise

Cette démarche débouche sur l'estimation d'une fourchette de valeur qui sensibilise le dirigeant sur ses marges de manœuvre « estimées »...

Un travail sur les faiblesses de l'entreprise devrait, à notre sens, conduire la transaction vers la fourchette haute de notre estimation.

Cette étude porte sur l'entreprise SARL INS, située 450 rue Ampère à GENAY. Il s'agit d'une entreprise de qui exerce son activité dans le secteur "Industrie". Elle est gérée par en qualité de .



2 - Diagnostic de l'entreprise

Au delà des aspects financiers, patrimoniaux et de rentabilité, la valeur de l'entreprise est plus ou moins influencée par ses qualités intrinsèques :

- Potentiel de développement,
- Positionnement sur son marché et concurrence,
- Lien de dépendance et impact du départ du dirigeant,
- Motivation et ambiance interne, etc...

Ces caractéristiques jouent sur la valeur en l'améliorant ou en la pénalisant. Le diagnostic met en évidence les faiblesses auxquelles le dirigeant devra remédier. En les éliminant, il tire la valeur de l'entreprise vers le haut et facilite toute transaction future. A l'inverse, les forces seront mises en avant lors de la négociation.

3 - Résultats et patrimoine de l'entreprise

L'évaluation financière d'une entreprise repose sur ses comptes annuels.

Le bilan d'une entreprise représente son patrimoine à la clôture de chaque exercice. Il aura une importance prépondérante dans les évaluations à caractère patrimonial.

Le compte de résultat représente l'activité et la rentabilité de l'entreprise. Pour les besoins de l'évaluation, il sera présenté sous la forme de soldes intermédiaires de gestion qui détaillent la constitution de son résultat et de sa capacité d'autofinancement. Ces deux dernières notions seront prépondérantes dans le choix des méthodes de rentabilité.

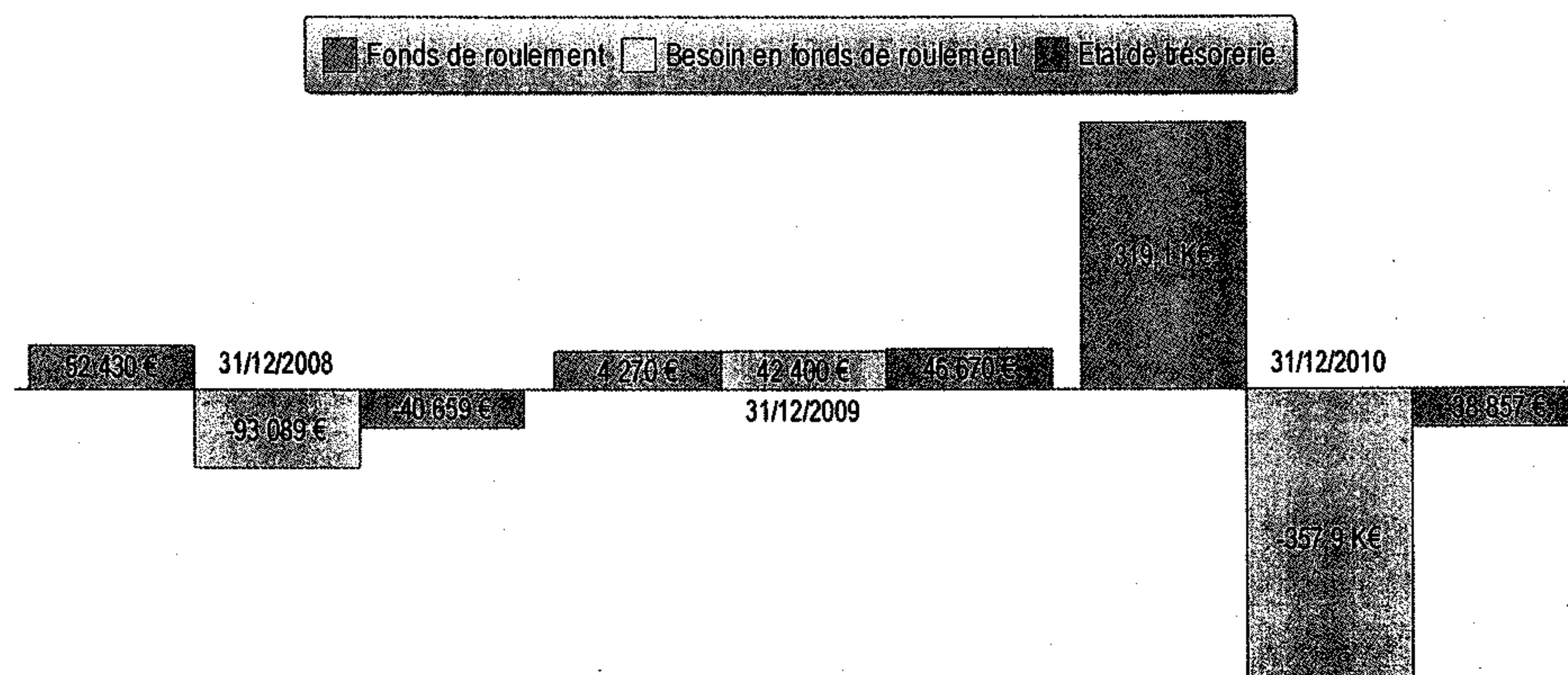
Notre étude, réalisée au titre de l'Année 2010, se base sur vos états financiers des exercices 2008 à 2010 qui vous sont rappelés ci-dessous :

Bilan

Bilan	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010
Immobilisations	248 776 €	434 589 €	609 550 €
Stocks	75 376 €	64 851 €	92 679 €
Créances clients	239 691 €	165 371 €	349 281 €
Autres créances	64 487 €	205 404 €	477 837 €
Disponibilités	26 422 €	78 469 €	9 560 €
Total de l'actif	654 752 €	948 684 €	1 538 907 €
Capitaux propres	118 947 €	199 993 €	467 217 €
Dettes financières	249 341 €	270 663 €	509 827 €
Dettes fournisseurs	191 701 €	258 893 €	262 817 €
Autres dettes	94 764 €	219 133 €	299 046 €
Total du passif	654 752 €	948 682 €	1 538 907 €

Situation financière

Situation financière	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010
Fonds de roulement	52 430 €	4 270 €	319 077 €
Besoin en fonds de roulement	-93 089 €	42 400 €	-357 934 €
Etat de trésorerie	-40 659 €	46 670 €	-38 857 €



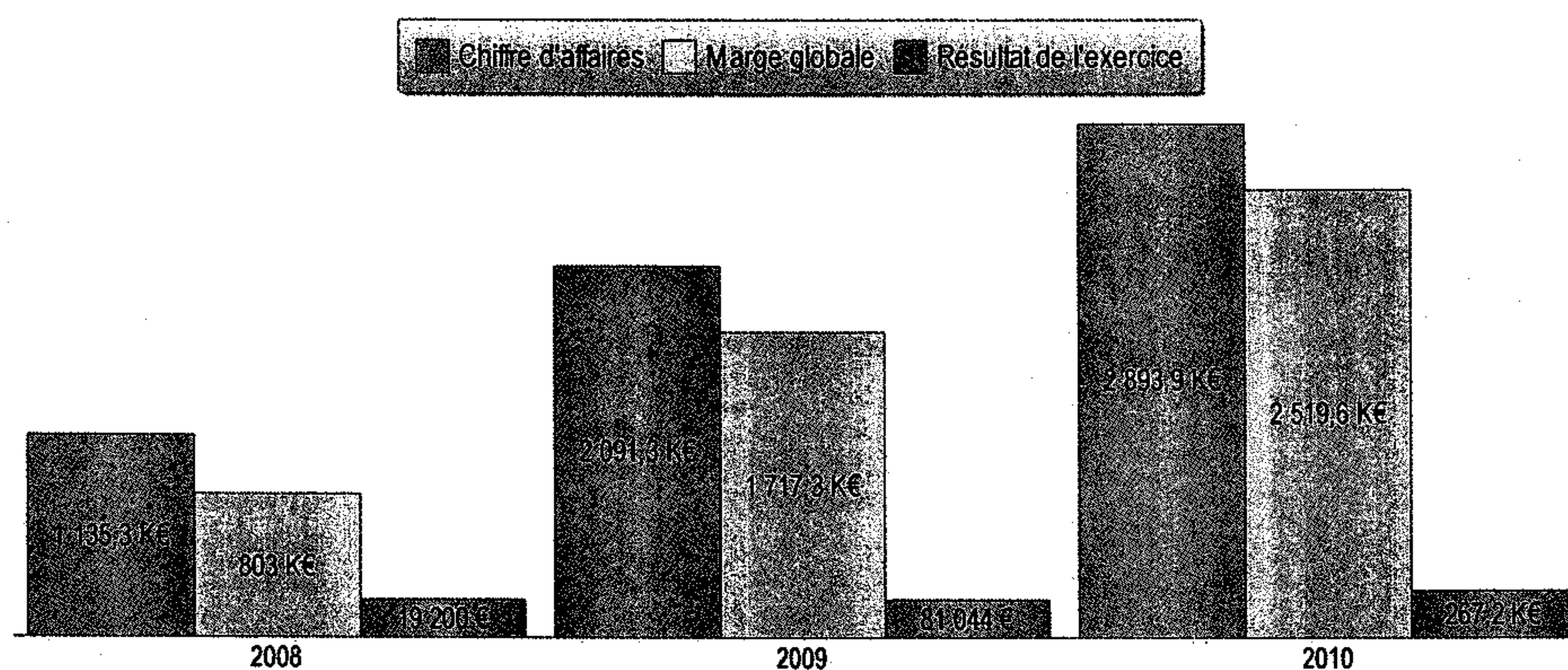
ET

Compte de résultat

Compte de résultat	2008	2009	2010
Chiffre d'affaires	1 135 311 €	2 091 275 €	2 893 880 €
Marge globale	303 046 €	1 717 327 €	2 519 632 €
Autres achats et charges externes	328 669 €	680 789 €	1 088 569 €
Valeur ajoutée	474 377 €	1 036 538 €	1 431 063 €
Charges de personnel	434 748 €	928 508 €	1 583 647 €
Excédent brut d'exploitation	56 326 €	10 702 €	-188 606 €
Dotations aux amortissements	49 672 €	85 505 €	133 582 €
Résultat d'exploitation	7 315 €	124 534 €	138 609 €
Résultat financier	-15 718 €	-36 526 €	-92 837 €
Résultat courant	-8 403 €	88 008 €	45 772 €
Résultat exceptionnel	27 603 €	-6 964 €	221 454 €
Résultat de l'exercice	19 200 €	81 044 €	267 226 €
Capacité d'autofinancement	68 872 €	167 526 €	407 369 €

Détail de l'activité et de la marge

Activité / Marge	2008	2009	2010
Ventes de marchandises	317 987 €	382 313 €	194 589 €
Achats consommés de marchandises	240 781 €	292 883 €	165 164 €
Marge commerciale	77 206 €	89 430 €	29 425 €
Taux de marge commerciale (%)	24,28%	23,39%	15,12%
Production vendue	153 381 €	130 630 €	348 842 €
Prestations vendues	663 943 €	1 578 332 €	2 350 449 €
Production stockée	9 898 €	653 €	2 111 €
Production immobilisée	2 884 €	31 166 €	9 656 €
Production de l'exercice	830 106 €	1 740 781 €	2 711 058 €
Achats consommés de matières	104 266 €	112 884 €	220 851 €
Marge sur production	725 840 €	1 627 897 €	2 490 207 €
Taux de marge sur production (%)	87,44%	93,52%	91,85%



4 - Retraitements

Le résultat de l'entreprise est déterminant dans l'appréciation de la valeur de celle-ci mais il peut être influencé par des décisions de gestion, des événements divers ou exceptionnels,...

Les résultats présentés ci-avant doivent être retraités pour obtenir un résultat économique corrigé qui reflète au mieux la réalité.

Les principaux retraitements effectués en matière d'évaluation d'entreprise concernent :

- l'annulation des éléments à caractères exceptionnels,
- la correction des rémunérations,
- la comptabilisation du crédit-bail en ventilant les annuités en charges financières et amortissements,
- la correction des loyers,
- la correction des dotations aux amortissements.

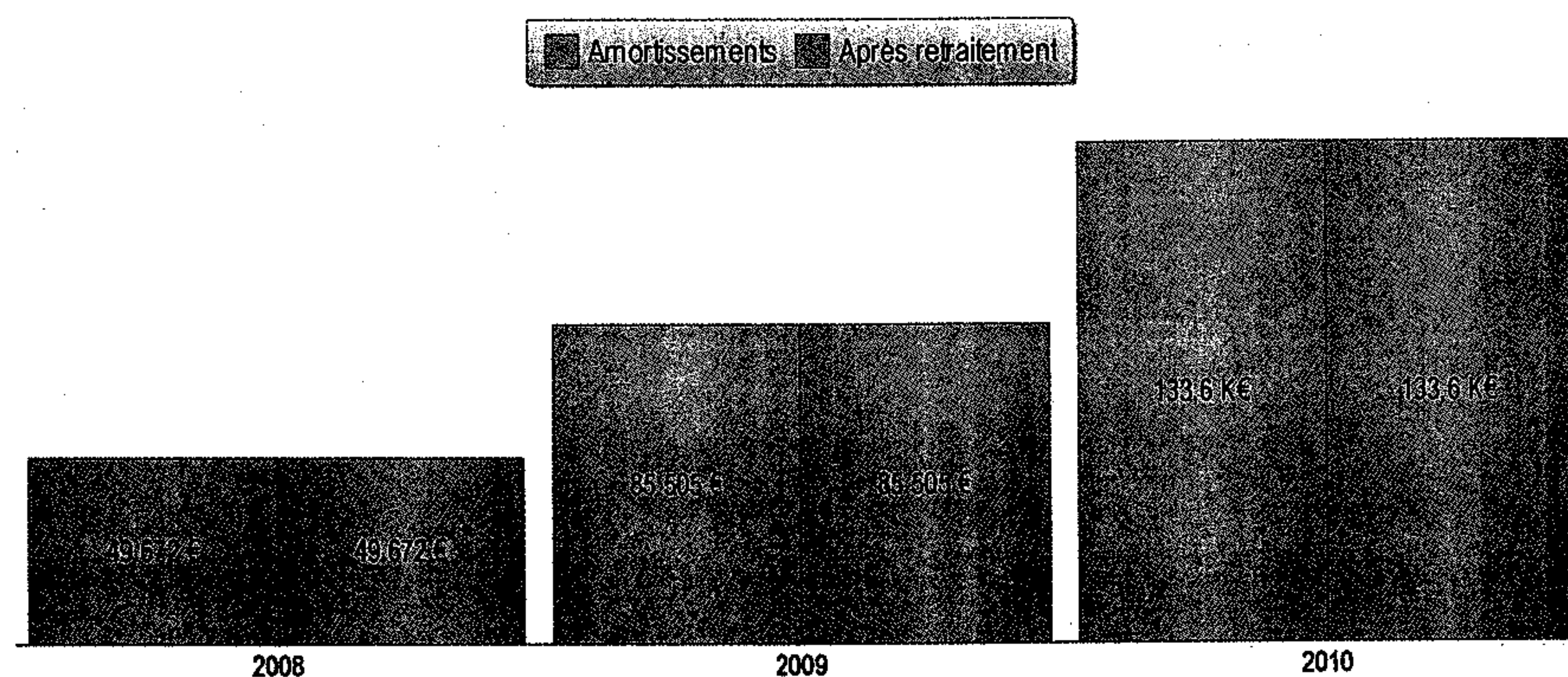
Concernant les postes du bilan, la règle de base est de vérifier pour tous les postes que la valeur inscrite en comptabilité est cohérente avec la réalité économique.

Retraitement du crédit bail

Retraitements (Crédit-bail)	2008	2009	2010
Loyer de crédit-bail	3 766 €	64 311 €	158 698 €
Amortissement sur crédit-bail			
Frais financier	3 766 €	64 311 €	158 698 €

Retraitement des amortissements

Retraitements (Amortissements)	2008	2009	2010
Dotations aux amortissements	49 672 €	85 505 €	133 582 €
Amortissements corrigés	49 672 €	85 505 €	133 582 €
Impact sur le résultat			



Chacun de ces retraitements impacte directement le résultat de votre entreprise. Nous vous présentons dans ce tableau, la synthèse de ces incidences sur votre résultat :

Synthèse des retraitements	2008	2009	2010
Résultat courant	-8 403 €	88 008 €	45 772 €
Résultat économique corrigé	-8 403 €	88 008 €	45 772 €

Signature

Compte tenu des corrections apportées ci-dessus, voici la synthèse des résultats corrigés qui serviront de bases aux méthodes utilisées :

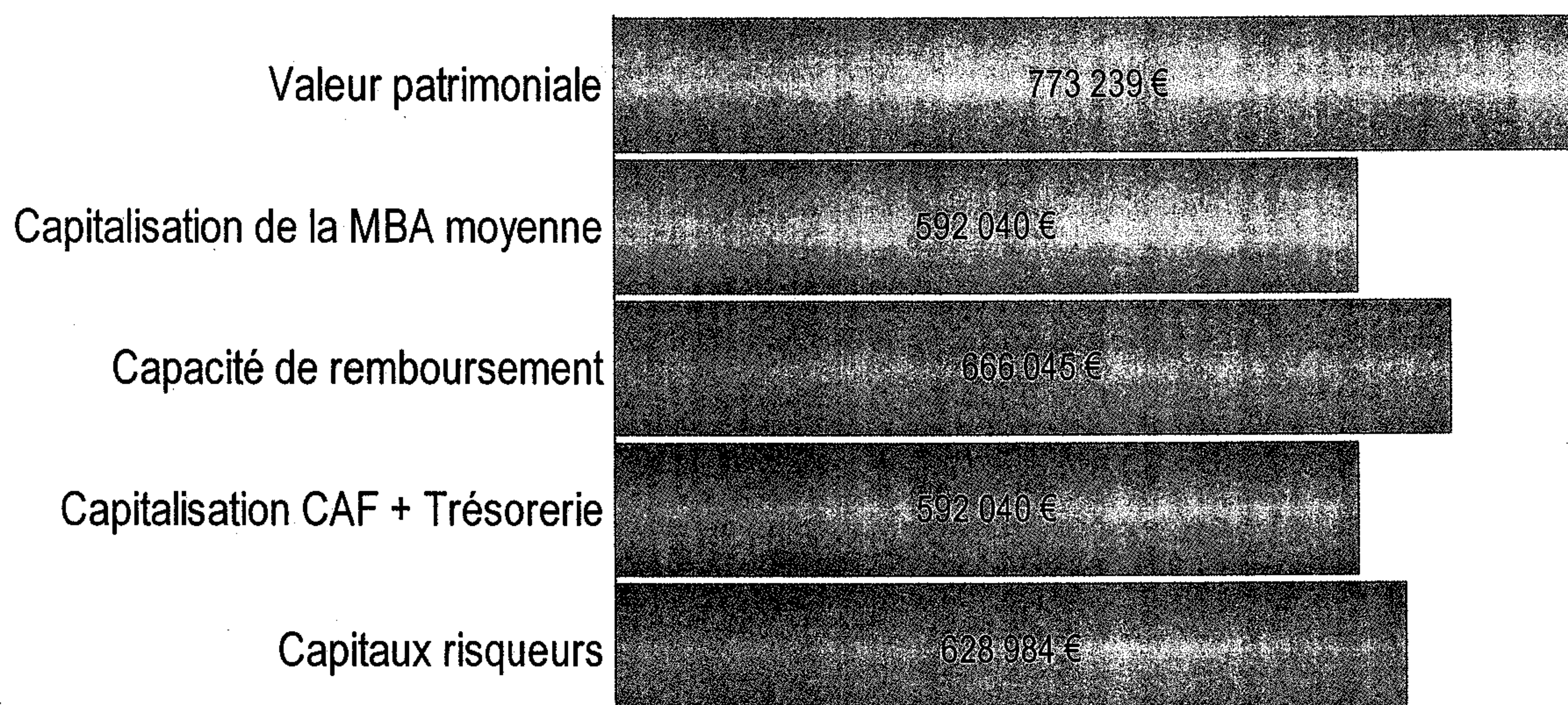
Resultats corrigés	2008	2009	2010
Excédent brut d'exploitation	60 092 €	155 013 €	29 908 €
Resultat économique	8 403 €	88 008 €	45 772 €
Impôt société théorique		29 333 €	15 256 €
Resultat économique fiscalisé	8 403 €	58 675 €	30 516 €
Amortissements corrigés	49 672 €	85 505 €	133 582 €
Variation des provisions			5 678 €
Capacité d'auto-financement	41 269 €	144 180 €	169 776 €

5 - Méthodes de calcul retenues

Les méthodes retenues

L'évaluation d'une entreprise résulte d'une combinaison de méthodes dites "retenues", car adaptées au cas particulier après mise à l'écart des méthodes inadéquates dites méthodes "écartées".

Dans notre étude, voici les méthodes que nous avons retenues. Elles vous sont présentées sous forme graphique pour une meilleure représentativité de chacune d'entre elle dans la valorisation globale de votre entreprise :



La pondération de ces méthodes

La valeur financière peut être appréhendée de façon technique par :

- une approche patrimoniale qui consiste à évaluer le patrimoine de l'entreprise en valorisant les actifs au prix du marché en valeur d'usage et en déduisant les dettes,
- une approche par le rendement qui consiste à valoriser l'entreprise selon les bénéfices générés.

Les méthodes que nous avons retenues prennent en compte ces deux paramètres en les pondérant de la façon suivante :

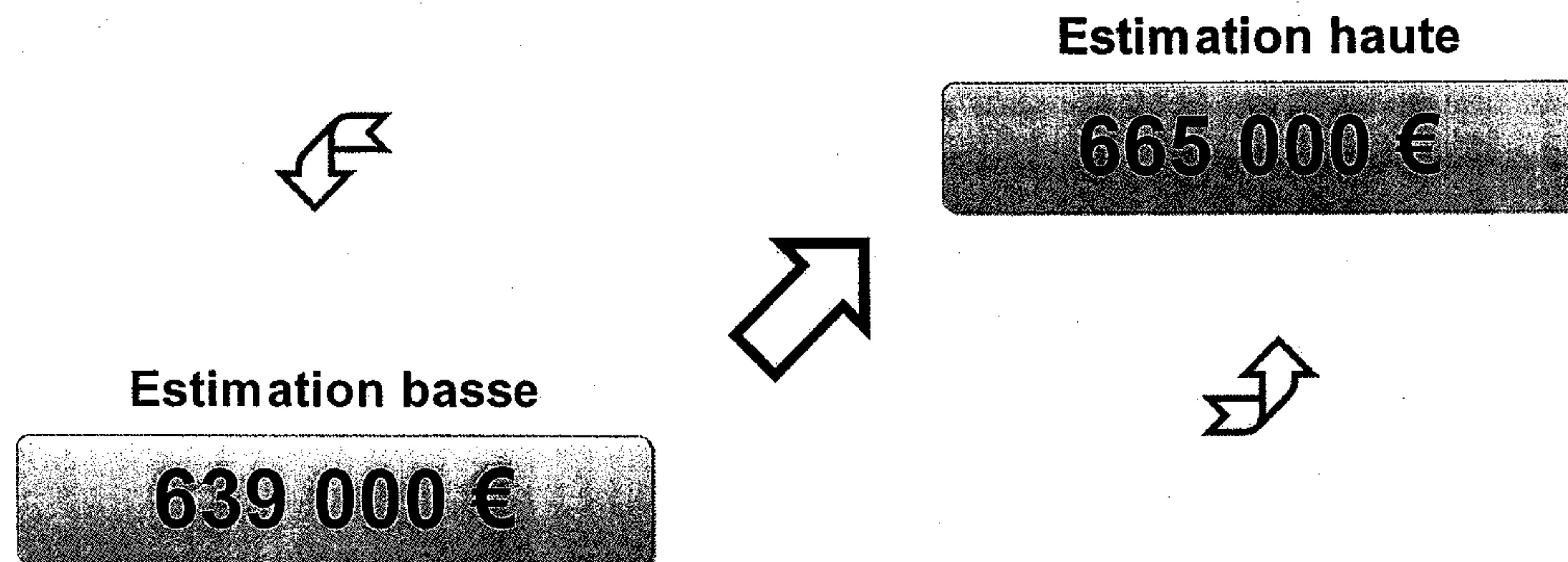
Pondération des méthodes	Valeur	Moyenne	Patrimoniale	Rentabilité
Valeur patrimoniale	773 239 €	1,00	3,00	1,00
Capitalisation de la MBA moyenne	592 040 €	1,00	1,00	3,00
Capacité de remboursement	666 045 €	1,00	1,00	3,00
Capitalisation CAF + Trésorerie	592 040 €	1,00	3,00	1,00
Capitaux risqués	628 984 €	1,00	1,00	3,00
Valorisation des méthodes		650 470 €	664 767 €	638 771 €

EU

6 - Conclusion

La pondération de ces différentes méthodes débouche sur une fourchette d'estimation.

La valeur de votre société se situe **entre 639 000 € et 665 000 €**.



Un travail sur les faiblesses constatées dans le diagnostic devrait, à notre sens, tirer la valeur de l'entreprise vers l'estimation haute...

7 - Méthodes de calcul retenues

Pondération des moyennes

Pondération des moyennes	Valeur	2008	2009	2010
Chiffre d'affaires moyen	2 040 165 €	1 135 311 €	2 091 275 €	2 893 880 €
EBE moyen	61 732 €	60 092 €	155 013 €	-29 908 €
Résultat d'exploitation moyen	165 744 €	11 081 €	188 845 €	297 307 €
Bénéfice moyen	26 929 €	-8 403 €	58 675 €	30 516 €
MBA moyenne	118 408 €	41 269 €	144 180 €	169 776 €
Pondération du calcul des moyennes		1,00	1,00	1,00

Valeur patrimoniale

Valeur patrimoniale	Valeur
Capitaux propres	467 217 €
+ Plus-values de la clientèle	306 023 €
+ Moins-values des immo. corporelles	-1 €
+ Correction du bilan N	0 €
Résultat de la méthode	773 239 €

La valeur patrimoniale correspond souvent à la valeur plancher de l'entreprise. Lorsque celle-ci dégage des bénéfices récurrents, on choisira les méthodes calculées en fonction des résultats.

Valeur de productivité

Valeur de productivité	Valeur
------------------------	--------

La valeur de productivité est calculée en capitalisant le bénéfice net moyen à un taux distinct d'un taux de placement sans risque. En fait, plus le risque est élevé, plus le taux de capitalisation sera élevé.

Capitalisation du bénéfice net moyen

Capitalisation du bénéfice net moyen	Valeur
--------------------------------------	--------

Le coefficient retenu détermine le rendement désiré par un investisseur qui doit tenir compte du risque lié à la qualité tant de l'entreprise que du secteur économique.

Capitalisation de l'EBE corrigé

Capitalisation selon l'EBE moyen	Valeur
----------------------------------	--------

La valeur de l'entreprise est déterminée en fonction de la rentabilité d'exploitation en tenant compte d'un nombre d'années, sous déduction de l'endettement restant.

Capitalisation de la MBA moyenne

Capitalisation de la MBA moyenne	Valeur
MBA moyenne	118 408 €
x Coefficient	5 ans
Résultat de la méthode	592 040 €

Les ressources dégagées par l'entreprise sont multipliées par un nombre d'années, le plus souvent en relation avec les durées des financements.

36

Capacité de remboursement

Capacité de remboursement	Valeur
MBA moyenne	118 408 €
x Part de la CAF disponible (%)	75,00%
x Nombre d'années	6 ans
- Emprunts restants à déduire (N)	0 €
- Renouvellement des immobilisations	0 €
Capacité de remboursement	532 836 €
x Part de l'autofinancement (%)	25,00%
Mode de calcul de l'autofinancement	Selon le %
Résultat de la méthode	666 045 €

La valeur de l'entreprise correspond à sa capacité à rembourser une dette d'acquisition diminuée des emprunts restant dûs et du renouvellement des immobilisations. Cette capacité peut être augmentée d'une part d'autofinancement.

Capitalisation de la CAF + Trésorerie

Capitalisation CAF + Trésorerie	Valeur
MBA moyenne	118 408 €
x Coefficient	5 ans
+ Trésorerie excédentaire	0 €
Résultat de la méthode	592 040 €

Les ressources dégagées par l'entreprise sont multipliées par un nombre d'années correspondant à la rentabilité souhaitée d'un acquéreur. On y ajoute la trésorerie excédentaire disponible immédiatement.

Méthode fiscale

Méthode fiscale	Valeur
-----------------	--------

Cette méthode combine les valeurs patrimoniales et les valeurs de rentabilité selon des coefficients par secteur et taille d'entreprise. Cette méthode couramment utilisée par l'administration fiscale, permet d'assembler plusieurs modes de valorisation.